BACS NON PUCÉS*
=
BACS NON COLLECTÉS

Arrêt progressif de la collecte des bacs non identifiés

Avec Notre DÉFI DÉCHETS



FAIRE PUCER VOS BACS

c'est assurer leur collecte !

*Le puçage consiste à équiper votre bac d'un code-barres électronique. Lu uniquement lors du levage par le camion, il permet d'attribuer le bac à votre foyer pour le calcul de votre part incitative.

GRAND SUD
Tarn & Garonne
Communauté de communes

AVEC VOUS, POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS !

CITEO
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT
Cofinancé par l'Union européenne
Document cofinancé par le Fonds Européen FEDER

Pour garantir UN SUIVI AU PLUS JUSTE des déchets de chaque foyer avant la NOUVELLE TARIFICATION DE 2027, le puçage* des bacs doit être finalisé car ENCORE 10 À 15% des bacs présentés à la collecte ne sont TOUJOURS PAS IDENTIFIÉS.

Rencontres des habitants en porte-à-porte dans chaque commune du territoire, réunions publiques, courriers d'information adressés à chaque foyer, communications régulières sur les réseaux sociaux et sur le site de l'intercommunalité ... Depuis plus d'un an, nous sommes mobilisés pour mettre en place et vous accompagner dans notre « Défi déchets ».
En janvier dernier, les circuits et les rythmes de collecte des déchets ont été modifiés et la comptabilisation en phase test de la sortie des bacs a débuté.

Malgré plusieurs relances auprès des foyers concernés et plusieurs mois de tolérance, la phase d'arrêt progressif de la collecte des bacs non identifiés vient de débuter.

SANS DÉMARCHE DE VOTRE PART, VOTRE BAC NE SERA BIENTÔT PLUS COLLECTÉ



Mon bac a un adhésif d'avertissement : pourquoi ?

GRAND SUD Tarn & Garonne

BAC NON PUCÉ = BAC NON COLLECTÉ

Pour éviter l'interruption de votre service, régularisez votre situation au plus vite :

Tél. 05 63 02 41 73
(du lundi au vendredi : 9H-12H et 14H-17H)
ou en scannant le QR-CODE

Cet adhésif indique que votre bac n'est pas encore pucé et identifié par la Communauté de communes. Pour éviter que la collecte de votre bac ne soit stoppée dès la prochaine tournée, régularisez votre situation dès maintenant.

Création CCGSTG - 2026 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

MODE D'EMPLOI
Pour régulariser en 3 étapes

SCANNEZ CE QR-CODE POUR DECLARER VOS BACS

1 Je déclare mes bacs

Choisissez l'option qui vous convient :
en ligne, en scannant le QR code ci-contre et en remplissant le formulaire.
Par téléphone, en contactant le pôle Environnement au 05 63 02 41 73 (du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h).

2 Je sors mes bacs le jour indiqué par SMS

Suite à votre démarche, vous allez recevoir un SMS. Suivez bien la date indiquée pour sortir vos bacs : nos agents passeront ce jour-là entre 7h et 17h pour les vérifier et les pucer.

3 Mes bacs sont pucés

Une fois pucés par nos agents, vous pouvez rentrer vos bacs et les présenter normalement lors des prochaines collectes.

Pratique : vos bacs n'ont pas besoin d'être vides et votre présence n'est pas nécessaire lors du puçage !

Au téléphone ou à l'accueil, restons courtois et respectueux ! Travaillons ensemble pour trouver des solutions.